



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Nature Agriculture Forêt
Unité forêt

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM-SNAF-2023.205-0003 du 24 JUIL. 2023

portant à la connaissance du public le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement située sur la commune de Villelongue dels Monts, destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI AL9 qui sera mise aux normes « accessibilité pompiers ».

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,

- VU** le code forestier, notamment les articles L134-2 et R134-2 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation administrative et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- VU** la délibération de la commune de Villelongue dels Monts en date du 13 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2023094-0007 du 04 avril 2023 portant délégation de signature pour la création de servitudes assurant la continuité et la pérennité des voies de défense des forêts contre l'incendie, alinéa X-B-14, au profit de M. Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer ;
- VU** la décision du 11 juillet 2023 portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté précité, à Monsieur le chef du service Nature Agriculture Forêt ;
- Vu** le plan d'aménagement de la forêt contre les incendies (PAFI) des Albères actualisé et validé en sous commission risque feux de forêt de la commission consultative départementale sécurité et aménagement (CCDSA), en mai 2021 ;
- VU** l'avis favorable de la sous-commission risque incendies de forêt de la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité en date du 11 octobre 2022 relatif à l'établissement de cette servitude ;
- VU** les pièces du dossier, notamment le rapport de présentation, les plans de situation et le parcellaire ;

Considérant la nécessité d'assurer, pour les services de surveillance et de lutte, un accès sécurisé aux pistes et aux points d'eau DFCI, dans les massifs forestiers soumis au risque d'incendie ;

Considérant que les travaux de mise aux normes « accessibilité pompiers » de la piste DFCI AL9 sont planifiés dans le PAFI des Albères ;

Considérant qu'aux termes de l'article R134-2 du code forestier, il appartient au Préfet de département d'établir les servitudes de passage et d'aménagement des équipements de protection et de surveillance des forêts ;

Considérant que la procédure de prise de servitude décrite à l'article R134-3 du code forestier prévoit la publicité des projets de cette nature ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE :

Article 1er : Mesures de publicité

Le projet de servitude de passage et d'aménagement situé sur le territoire de la commune de Villelongue dels Monts, destiné à assurer la pérennité de la piste DFCI AL9, au profit de la commune concernée, fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Villelongue dels Monts, pendant une durée de deux mois, à la diligence du maire.

Pendant cette même période, le dossier de demande d'établissement de servitude sera consultable à la mairie de Villelongue dels Monts.

A l'issue du délai de deux mois, le maire adressera à la direction départementale des territoires et de la mer un certificat attestant l'accomplissement de ces deux formalités.

Article 3 : Publication

Un extrait du présent arrêté sera inséré dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans les Pyrénées-Orientales.

Article 4 : Observations des propriétaires

Pendant la période prévue à l'article 2, ainsi que pendant une période de deux mois suivant la publication prévue à l'article 3, les propriétaires et ayants-droits pourront faire connaître par écrit leurs observations à M. le Préfet à l'adresse suivante : DDTM66 -SNAF Forêt – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 Perpignan cedex.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet des Pyrénées-Orientales, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déferée au tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois suivants.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 6 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, le maire de Villelongue dels Monts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Pyrénées-orientales.

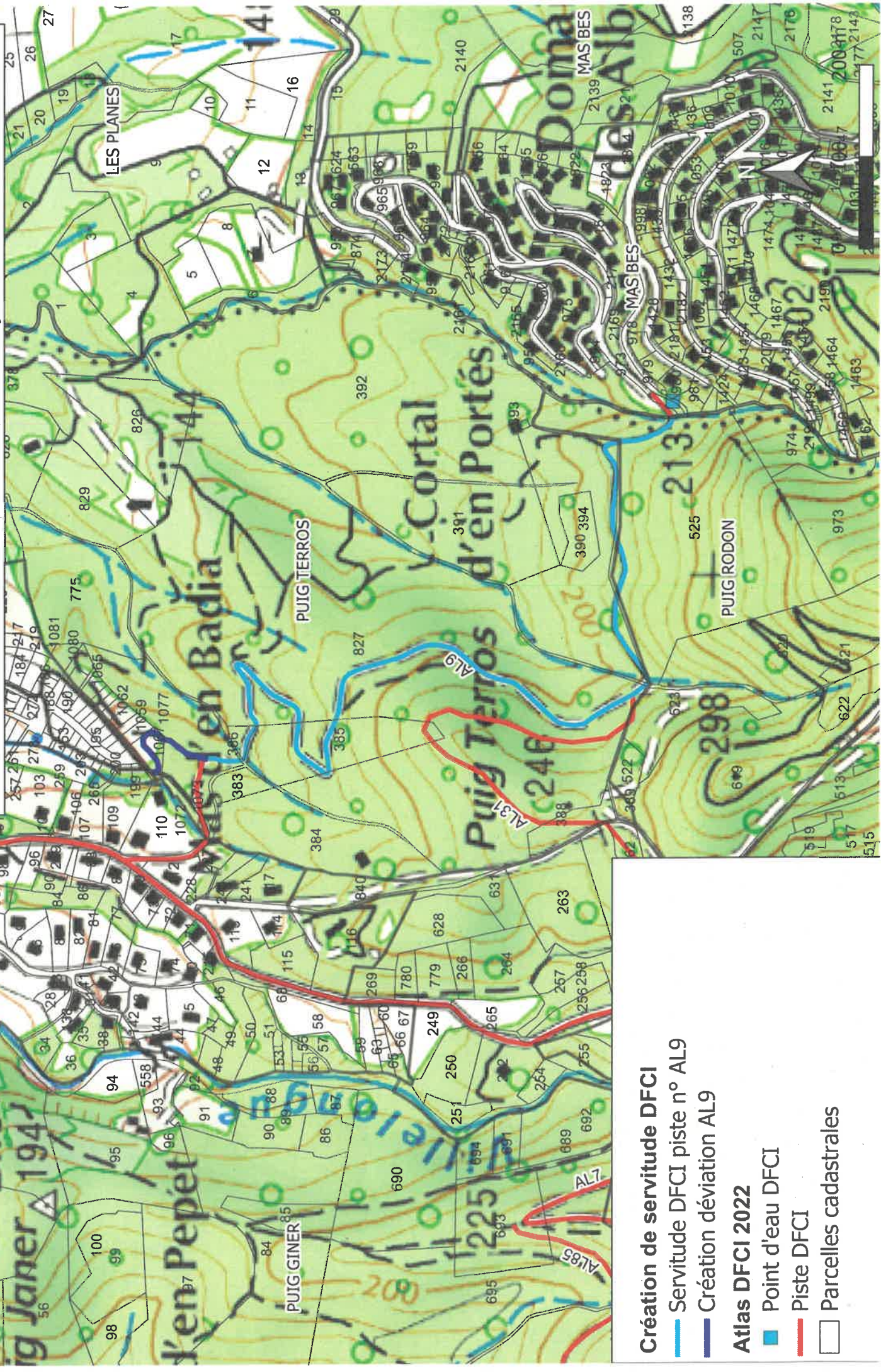
Fait à Perpignan, le **24 JUIL. 2023**

Le Chef du Service Nature Agriculture Forêt



F. ORTIZ

Commune de Villelongue Dels Monts Création de servitude DFCI piste n° AL9



Création de servitude DFCI

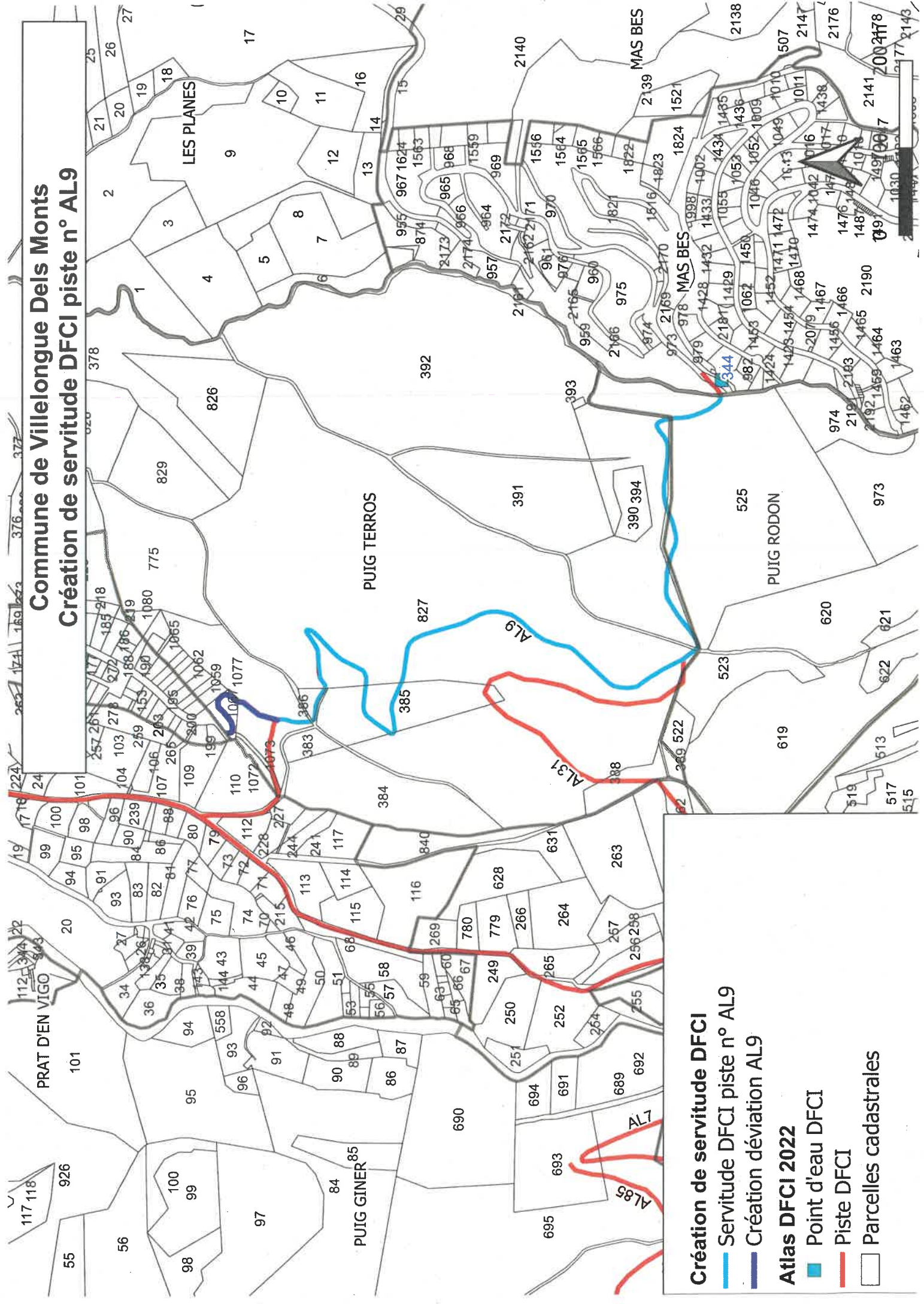
- Servitude DFCI piste n° AL9
- Création déviation AL9

Atlas DFCI 2022

- Point d'eau DFCI
- Piste DFCI
- Parcelles cadastrales

Commune de Villelongue Dels Monts

Création de servitude DFCI piste n° AL9



Création de servitude DFCI

- Servitude DFCI piste n° AL9
- Création déviation AL9

Atlas DFCI 2022

- Point d'eau DFCI
- Piste DFCI
- Parcelles cadastrales

**LISTE DES PARCELLES CADASTRALES
CONCERNEES PAR LA SERVITUDE DFCI - PISTE DFCI N° AL9
COMMUNE DE VILLELONGUE DELS MONTS**

| Section | Parcelle | Lieudit | Surface (ha a ca) |
|----------------|-----------------|----------------|--------------------------|
| OB | 1067 | Puig Terros | 0,1208 |
| OB | 1077 | Puig Terros | 1,1354 |
| OB | 386 | Puig Terros | 0,57 |
| OB | 385 | Puig Terros | 0,99 |
| OB | 383 | Puig Terros | 0,16 |
| OB | 523 | Puig Redon | 0,656 |
| OB | 525 | Puig Redon | 4,742 |
| OB | 390 | Puig Terros | 2,0719 |
| OB | 827 | Puig Terros | 13,879 |